

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE

LETTRE



LETTRE

No. 23

Avril 2006

Lettre du CTF de Mme Nellie KIM, Présidente du Comité Technique Féminin

Minsk (BLR) / Moutier (SUI)

nelliev@frontiernet.net

À: Toutes les Fédérations Affiliées

1. Cours Intercontinental de Juges 2005 à Chiba, JPN

Participation

- 93 juges de 47 pays

Catégories

- Catégorie I – 41 juges, y compris les membres du CTF
- Catégorie II – 47 juges
- Catégorie III – 9 juges
- Aucune catégorie – 3 juges

2. Cours Internationaux de juges GAF 2006

No.	DATES	FED	No.	DATES	FED
UEG			UPAG		
1	4-7/01/06	SWE	1	11-15/01/06	CAN
2	5-10/01/06	ITA	2	20-25/01/06	USA
3	12-15/01/06	GBR	3	12-17/02/06	MEX
4	17-22/01/06	FRA			
5	25-29/01/06	GER	UAG		
6	26-29/01/06	AUT	1	14-18/02/06	RSA
7	1-5/02/06	SLO	2	20-23/02/06	NAM
8	2-5/02/06	ISL			
9	9-12/02/06	SUI	Asie et Oceanie		
10	15-19/02/06	CZE	1	22-30/01/06	AUS
11	16-19/02/06	ESP	2	26-29/01/06	JPN
12	16-21/02/06	ROM	3	20-24/02/06	MAS
13	21-25/02/06	ISR	4	13-19/03/06	CHN
14	25/02-01/03/06	NED	5	2 – 6.04.06	QAT
15	1-6/03/06	HUN			
16	2-5/03/06	POL			
17	4-10/03/06	RUS			
18	26-31/03/06	GRE			



3. Code de Pointage

Corrections et Clarifications du CDP:

Article 4.1: Le chapitre concernant le "Jury d'Appel" fait maintenant partie du Règlement Technique FIG.

Article 4.3.3: Rôle des Assistantes

Les juges de ligne au Sol et au Saut signalent les sorties en-dehors des zones autorisées

Ajouter : « et confirment l'erreur en levant un drapeau ».

5.3.4: Liaison Indirecte

Ajouter: « La gymnaste peut recevoir la liaison directe ou indirecte, en faveur de la gymnaste »

Article 5.5: Reconnaissance de nouveaux Sauts et Eléments

Ajouter: Les éléments doivent être exécutés avec succès (sans chute).

Article 7: Exigences pour le saut Yang Bo:

Evaluation

Ajouter: Si les jambes ne sont pas positionnées au-delà du grand écart, on accorde une VD inférieure (et si nécessaire, une déduction pour grand écart insuffisant).

Article 8.4

Ajouter: Echauffement pour la **Qualification (C-I)** : 3 sauts d'échauffement sont exécutés, mais la gymnaste n'exécute qu'un saut : - 0,50 P (sauf en cas de raisons valables, par exemple si la gymnaste se retire de la qualification pour le C-III à la suite d'une blessure, etc.)

Articles 9.6.et 10.7. Déductions Spécifiques à l'Exécution (Jury B)

Ajouter: Troisième course d'élan ou touche du tremplin sans exécuter l'entrée : 0.80 P.

Article 10.1

Eliminer: « ou n'est pas passée sous l'agrès »

Article 10.5:

Déductions Spécifiques à la Composition (Jury B)

Sous "Utilisation unilatérale d'éléments" – Absence d'une liaison gymnique, à modifier comme suit : « Absence d'une liaison de deux éléments gymniques différents ».

Sous Utilisation insuffisante de la poutre, éliminer : Longueur de la poutre : 0.10

Article 10.8: Remarques

Eliminer "ATR". Insérer: "Les éléments exécutés en entrée (roulade, ATR et maintiens) peuvent être exécutés dans l'exercice, mais ne reçoivent qu'une seule fois la valeur de l'élément (même élément)

Article 10.8: Remarques

Eléments gymniques

Ajouter: Les **Sauts avec extension** (appel d'un pied) et les **Sauts avec extension** (appel des deux pieds) sont considérés comme des éléments identiques.



LETTRE

Ajouter: Exception: le saut (« hop/jump ») Cosaque avec ½ tour et le saut (« leap ») Cosaque avec ½ tour sont considérés comme des éléments identiques.

Ajouter : L'élément n'est pas considéré comme étant différent si la réception est exécutée sur un pied ou sur les deux pieds.

Article 11.5: Déductions spécifiques à la Composition et à l'Artistique

Sous : Utilisation insuffisante des particularités du sol:

- « Absence de mouvement près du sol »

Ajouter: "avec une partie du tronc et/ou de la tête touchant le sol (élément pas nécessaire) »

Article 11.5 Utilisation insuffisante des particularités du sol:

Ajouter: ** après Absence de passage avec des éléments gymniques

Ajouter sous le tableau des fautes de composition et d'artistique :

** Un passage d'éléments gymniques doit contenir deux sauts **différents** ou plus (du Code), liés directement ou indirectement (pas courus, petits sauts, sauts, pas chassé, tours enchaînés). **Le but est de créer l'effet d'un mouvement de déplacement ample et fluide.** Les sauts et les tours ne sont pas permis parce qu'il s'agit d'éléments stationnaires. Les tours enchaînés (1/2 tours sur 2 pieds) sont permis parce qu'ils sont considérés comme des pas de déplacement.

Article 11.5 Sous Fautes d'artistique (Jury-B)

Gestes ou Mimiques inappropriées

Supprimer "chaque fois"

11.7 Remarques

Éléments gymniques

Sauts en extension (avec appel d'un pied) et Sauts en extension (avec appel des deux pieds) sont considérés comme des éléments identiques.

Ajouter: Exception: le saut (« hop/jump ») Cosaque avec ½ tour et le saut (« leap ») Cosaque avec ½ tour sont considérés comme des éléments identiques.

Ajouter: L'élément n'est pas considéré comme étant différent si la réception est sur un pied, sur les deux pieds, ou en position couchée (exception: réception en grand écart –Proudonova #1.301)

Saut - Tables des Difficultés

3.31 Tsukahara tendu avec ½ tour : Ajouter : « off » *Correction du texte anglais seulement*

5.32, 5.33: Ajouter : « on » *Correction du texte anglais seulement*

Barres asymétriques - Tables des Difficultés

2.101 Ajouter: aussi en sautant

3.301 Ajouter: « au-dessus de la hauteur de la BS»

#5.102 Modifier la description comme suit: "Élan circulaire en avant ou en arrière (carpé ou carpé-écarté)

Barres asymétriques - Table des Écritures symboliques

1.207 Changer le symbole comme suit:



Ajouter : au # 2.101 le symbole :



LETTRE

Poutre – Tables des Difficultés

Ajouter au texte de 1.210: (2 sec) après l'« ATR »

Ajouter aux textes de 1.211, 1.311 et 1.411: « min. 45° » après la « planche »

Ajouter au texte de 5.106: Tic-Toc et au texte de 5.407: Onodi Tic-Toc

Poutre – Table des Ecritures symboliques

Ajouter: Tic-toc à 5.106

Ajouter: Onodi Tic-toc à 5.407

Poutre - Tables des Difficultés

5.517 “Rondade libre – appel des deux pieds”

Supprimer le 3ème dessin

Sol - Tables des Difficultés

1.101 Symbole correct  (doit être appelé d'un pied)

1.102 Supprimer “saut du chamois”

1.214 2^{ème} élément, indiquer : « appel d'un pied ou des deux pieds »

Titre Gr.2, supprimer: “Sauts gymniques”

Remplacer par “Pirouettes gymniques”

Gr.2: Correction de la numérotation

Doit être 2.104 au lieu 1.104 ; 2.105 au lieu de 1.105 ; 2.106 au lieu de 1.106

4. Questions (Q) et Réponse (R):

Article 1

Q: A quel endroit le « tapis supplémentaire de 10 cm au-dessus du tapis de réception normal (20 cm) pour les sorties au saut, aux barres et à la poutre » doit-il être placé ?

R: Le tapis doit être placé à l'endroit où la sortie est effectuée ; sinon une déduction de 0.50P sera effectuée. Si l'entrée et la sortie ont lieu à la même place, le tremplin peut être placé sur ce tapis.

Article 5

Q: Les sauts en extension ou les sauts avec tours sont-ils considérés comme des éléments identiques ?

R: Oui, avec une réception sur un pied ou sur les deux pieds, ou en position couchée (Sol). Les sauts Cosaques (« jumps ou hops ») avec/sans tours, avec réception sur un pied ou sur les deux pieds, ou en position couchée (Sol) sont considérés comme des éléments identiques.
Les sauts groupés avec tours (« jumps ou hops »), avec réception sur un pied ou sur les deux pieds, ou en position couchée (Sol), sont considérés comme des éléments identiques.

Q: Saut jeté avec tour: Quelle est la position correcte de la jambe – en diagonale ou à l'horizontale ?

R: Les deux positions sont acceptables. L'élément n'est pas considéré comme étant différent si la réception est effectuée sur un pied ou sur les deux pieds.



LETTRE

Q: Que sont les VD?

A: « Les VD sont des éléments issus des Tables des Difficultés du Code de Pointage qui sont ouverts et qui peuvent être augmentés à volonté ». Pour être reconnu, l'élément doit répondre à la description du texte. Quelques éléments de moindre valeur ont été éliminés du Code et insérés dans le Programme FIG de Groupes d'Âges. Ces éléments ne recevront aucune VD lors des compétitions FIG mais seront évalués par le Jury B pour les fautes d'Exécution.

Q: Quand utilisez-vous un "ordre chronologique" dans le calcul de l'exercice?

R: Seulement lors de la reconnaissance des VL et de la répétition d'éléments; il n'est pas utilisé dans le calcul des VD et de l'EGE.

Q: Pour remplir les exigences de composition ou de l'EGE, un élément doit-il figurer dans le Code?

R: Pour toutes les exigences, l'élément doit provenir du Code, à l'exception de l'exigence de composition concernant un mouvement proche de la poutre ou du sol.

Q: Quand un élément est-il dévalué et quand est-il reconnu comme un autre élément ?

R: Dévalué – Si un élément ne peut pas être reconnu comme un élément précédent (ou autre) dans le Code, il devient alors un élément dévalué (c'est-à-dire, s'il n'y a pas d'autre description possible dans le Code).

- Ex: saut grand jeté avec changement de jambes au saut cambré, jambe avant au-dessous de l'horizontale.

Comme aucun élément précédent (ou autre) ne peut être reconnu dans le Code, cet élément est dévalué d'un niveau.

Si celui-ci est exécuté une deuxième fois dans le même exercice, il ne recevra pas de VD.

Article 6

Description de "Dynamique"

- Energie maintenue tout au long de l'exercice, créant un effet d'aisance dans l'exécution
- Donner l'apparence facile à ce qui est « très difficile »
- Légèreté au-travers de fortes extensions, vitesse et rapidité pour atteindre la position finale

Fautes de réception

Utilisation de fautes de position du corps: buste/épaules :

- Epaules au niveau des genoux ou en-dessous – 0,30
- Epaules légèrement au-dessus des genoux – 0,10

Utilisation de fautes de position du corps: flexion mais non profonde :

- Postérieur (fesses) au niveau des genoux – 0,30
- Postérieur (fesses) légèrement au-dessus des genoux – 0,10

Q: Ordre de passage incorrect lors des Compétitions I et IV: les déductions sont-elles faites une fois ou chaque fois ?

Ex: 1 – 2 – 3 – 4 – 5 et passage 2 – 4 – 5 - 3 – 1

R: Une seule fois des résultats de l'équipe à l'agrès concerné.

Q: Y a-t-il des déductions si l'entraîneur ne participe pas à la remise des médailles?

R: Non. Uniquement si la gymnaste n'est pas présente



LETTRE

- Q: Quand une déduction est-elle faite pour "publicité incorrecte" concernant C I, II, IV?
 R: Une fois, là où l'erreur se produit pour la première fois. Pour C-III, à chaque agrès

Article 7

Reconnaitances des Eléments:

Aucune VD ne doit être attribuée si un élément est reconnu comme précédant l'élément A, mais n'est pas dans le Code (il se trouve en revanche dans le répertoire du Programme FIG des Groupes d'Âges).

Ex: Barres Asymétriques – Tour d'appui libre, sans passer par la vertical et terminant sous l'horizontale – **pas de VD**, car cet élément n'est pas dans le Code mais dans le répertoire du Programme FIG des Groupes d'Âges

Ex : Barres Asymétriques – Stadler en arr., sans passer par la verticale, finissant au-dessous de l'horizontale. Cet élément se trouve dans le Code (#4.104) et reçoit donc une valeur.

Ex : Poutre – Si un saut grand jeté avec 1/1 tour n'est pas entièrement terminé et si plus de 45° d'écart font défaut : **pas de VD**.

Le saut droit en extension avec ½ tour **n'est pas un élément du Code**, mais il fait partie du **répertoire** du Programme FIG des Groupes d'Âges.

Tous les Agrès

Réception des salti avec rotations longitudinales (vrilles)

Q: Est-ce que la juge doit dévaluer le double salto en arrière avec 1/1 tour si le tour n'est pas terminé?

R: Le principe de la dévaluation ne concerne pas les double salti avec tours.

Sauts avec écart des jambes de 180°

Degrés manquants (insuffisants) dans l'angle d'écart des jambes: Le Saut grand jeté de 180° sera reconnu et une valeur sera attribuée jusqu'à 135°. Si plus de 45 degrés manquent, la juge doit alors consulter le Code pour trouver un autre élément

Ex: Saut grand jeté: l'élément ne reçoit aucune valeur si plus de 45 degrés manquent, car il s'agit alors d'un simple saut droit en extension.

Q: Quelle est la technique du saut du chamois, #2.101 à la Poutre et #1.101 au Sol ?

R: Ce saut doit montrer une position écartée avant la réception. Le position du chamois doit se déployer en position écartée; il peut satisfaire l'EGE. Le Saut du chamois et le Saut grand jeté sont des éléments identiques ; seule la technique est différente.

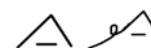
Il n'y a pas de saut du chamois (« jump ») ou de double saut du chamois dans le Code de Pointage

Q: Quel est la position correcte du saut en grand-écart latéral? 

R: Les jambes doivent être parallèles au sol en position de grand écart latéral et sans carpé les hanches. Si les jambes sont au-dessous de l'horizontale, des déductions sont faites pour écart insuffisant (0,10P/0,30P). Des déductions sont également faites pour la position incorrecte des jambes, par exemple si l'écart est inégal et/ou n'est pas parallèle au sol.

Q: Quelle est la position correcte du saut carpé écarté ?

R: Les hanches doivent être carpées et les jambes à l'horizontale. Si les jambes sont au-dessous de l'horizontale, une déduction est faite pour position incorrecte du corps (0,10P/0,30P). Des déductions sont également faites pour position incorrecte des jambes, si celles-ci ne sont pas parallèles au sol.





LETTRE

- Q: Si une gymnaste exécute un saut Johnson avec $\frac{1}{4}$ de tour, est-ce que cet élément est considéré comme un saut grand jeté avec un tour de 180° ?
- R: Non. Il s'agit d'un saut Johnson. Le $\frac{1}{4}$ de tour supplémentaire ne change pas la VD de l'élément.
- Q: Quelle est la technique d'un Saut grand jeté avec changement de jambe et $\frac{1}{2}$ tour?
- R: Il doit montrer un écart transversal, sinon il ne recevra que la valeur d'un saut Johnson.
- Q: Yang-Bo: Que se passe-t-il si les jambes sont positionnées au-delà du grand écart mais elles ne sont pas parallèles au sol (jambe avant au-dessous de l'horizontale) ?
- R: 1 VD inférieure, mais pas de déduction pour la position inégale des jambes (le même principe est appliqué au Saut grand jeté avec changement de jambe au Saut cambré et Saut grand jeté au saut cambré).
- Q: Comment un Saut grand jeté avec 1/1 tour est-il jugé si son exécution est quelque peu incomplète?
- R: Il devient un Saut jeté avec tour et réception sur les deux pieds. Il ne devient pas un Saut grand jeté avec $\frac{1}{2}$ tour, car la technique du $\frac{1}{2}$ tour est différente.
- Q: Comment un Saut grand jeté avec 1/1 tour est-il jugé si plus de 45° font défaut à l'écart.
- R: Il devient un saut droit en extension avec 1/1 tour.
- Q: Comment un Saut grand jeté avec 1/1 tour est-il évalué s'il est quelque peu incomplet et si plus de 45° manquent à l'écart?
- R: Il devient un saut droit en extension avec $\frac{1}{2}$ tour (un élément qui n'est pas dans le Code) et par conséquent ne reçoit aucune VD.
- Q: Les tours avec 1/1 exécutés dans des différents sens de rotation (interne et externe) sont-ils des éléments identiques ou différents?
- R: Ce sont des éléments identiques
Exemple: Poutre # 3.101, rotation interne et externe.
- Q: Saut grand jeté avec changement de jambe au Saut cambré : si le balancement de la première jambe est inférieur à 45° , il devient alors un Saut grand jeté au saut cambré. De plus, si la jambe avant à l'écart n'est pas à l'horizontale et/ou la jambe arrière est tendue, cet élément reçoit-il alors une VD inférieure?
- R: Oui 1 VD inférieure.
- Q: Pendant combien de temps la position de la jambe doit-elle être maintenue dans un tour avec jambe à l'horizontale (ou à 45°) pour recevoir une VD?
- R: Elle doit être maintenue pendant tout le tour.
- Q: Des déductions doivent-elle être faites pour position d'écart insuffisant pour les tours 2.303 (Sol) et 3.304 (Poutre)?
- R: Oui.
- Q: Que se passe-t-il si la jambe libre s'abaisse trop tôt dans les tours illustrés dans 2.303 (Sol) et 3.304 (Poutre)?
- R: 1 VD plus basse (condition: la jambe libre doit exécuter au moins $\frac{1}{2}$ tour à la Poutre et 1/1 tour au Sol, en position écartée, sinon il sera reconnu comme étant identiques aux éléments # 3.101 à la Poutre et 2.201 au Sol).



LETTRE

- Q: Saut grand jeté 1/1 – (exécuté comme un saut jeté avec un ½ tour ou plusieurs tours) : quelle est la position correcte de la jambe, en diagonale ou à l'horizontale ?
R: Toutes les deux
- Q: Un Saut grand jeté avec changement de jambe au Saut cambré sans extension de la tête est dévalué au niveau d'un Saut grand jeté avec changement de jambe - les déductions sont-elles aussi faites pour jambe fléchie.
R: Non, du moment qu'il s'agit de montrer un « Saut cambré » et la pénalisation ne devrait pas être faite deux fois (cela pourrait alors être considéré comme une partie chorégraphique bien exécutée).
- Q: Les sauts Cosaque (« jump/hop ») et les sauts Cosaque avec changement de jambe sont-ils des éléments différents ?
R: Oui.
- Q: Les éléments 5.417 Renversement latéral libre – réception en position latérale ou transversale sont-ils considérés comme des éléments identiques ?
R: Non. Ces éléments sont différents, de même que les renversements avant sans envol et les renversements latéraux sans envol. Ils proviennent de différentes familles.

SAUT:

- Q: Pour les sauts exécutés avec entrée en rondade, quelle est la déduction si le système de protection n'est pas placé correctement?
R: Le saut est "0" si le système de protection est « à l'envers » ou s'il ne se trouve pas près du tremplin. (Un avertissement à l'entraîneur est autorisé).
- Q: Echauffement Saut : C-I, si la gymnaste désire se qualifier pour C-III, a-t-elle droit à trois tentatives ?
R: Oui.
- Q: La gymnaste est sur la liste des qualifiées pour le C-III
1^{ère} tentative – le Saut n'est pas exécuté (sans contact, etc.)
2^{ème} tentative – le Saut n'est pas exécuté (sans contact, etc.)
3^{ème} tentative – le Saut est exécuté
Est-ce que cette note compte pour le total de l'équipe et/ou pour celui du Concours Général ?
R: La gymnaste ne devrait pas être autorisée à faire une 3ème tentative étant donné qu'elle doit en premier lieu exécuter un saut pour C-I et ensuite pour C-III. Dans ce cas, la gymnaste exécute le maximum de 2 tentatives sans recevoir de note. La note pour le Total de l'équipe et du Concours Général est donc "0".
- Q: Est-il possible d'avoir quelques marques de distance sur le tapis de réception pour mieux déterminer les déductions pour la longueur?
R: Selon l'endroit où les mains entrent en contact avec la Table, la position exacte de la réception peut toujours être suffisante. Tracer des lignes sur le tapis ne permettra pas à un juge de déterminer l'envol exact. Une gymnaste qui place ses mains sur l'avant de la Table et dont la réception est proche de la Table pourrait avoir une trajectoire plus longue qu'une autre gymnaste qui place ses mains à la fin de la Table et termine sa réception plus loin de la Table. Le juge doit observer la trajectoire du Saut ; et non seulement le point de réception de la gymnaste sur le tapis.



LETTRE

- Q: Y a-t-il une déduction si la réception est effectuée à l'intérieur du couloir mais il y a néanmoins une déviation par rapport à l'axe?
- R: La juge de ligne fait une déduction si le premier contact avec le tapis est en dehors du couloir ; si la gymnaste termine à l'intérieur du couloir, aucune déduction n'est faite par la juge de ligne.
- R: Si la gymnaste termine sa réception près de la ligne du couloir en faisant un pas de côté, le Jury B déduit 0,10P pour déviation par rapport à l'axe et 0,10 P pour le pas (comme pour les autres agrès).
- R: Si la gymnaste termine son exercice par une réception à l'intérieur mais pas au centre du couloir et n'effectue pas de pas sur le côté, la juge doit trouver une déduction dans la phase de répulsion pour un tour exécuté trop tôt ou pour ne pas avoir passé par la verticale.

BARRES ASYMETRIQUES:

- Q: Quelle est la valeur d'un élan à l'appui tendu renversé avec changement de prises en sautant?
- R: Les prises en sautant ne changent pas la valeur des éléments: ils gardent la même valeur.
- Q: Les maniques doivent-elles être de couleur chair?
- R: Non.

EGE:

- Q: L'élément 1.103 ↵ compte-t-il comme EGE pour élément avec envol à la même barre ?
- R: Oui.
- Q: Peut-on utiliser l'élément 5.102 pour l'EGE # 4 Eléments proches de la Barre (groupes 2, 4 ou 5)?
- R: Oui. Cela doit être un élan circulaire en position carpée. Si les genoux sont fléchis, la juge doit déduire 0,10P/0,30P/0,50P pour jambes fléchies.
- R: Un élan circulaire écarté et un élan circulaire carpé sont des éléments identiques.

Composition:

- Q: Un élan circulaire carpé avec changement de prises à la suspension à la BS reçoit-il une déduction de composition de 0.10 P ?
- R: Oui, car il s'agit d'un changement de Barre « sans exécuter un élément ».
- Q: Quelles sont les 2 différentes prises exigées ?
- R: Les prises dorsales, palmaires ou cubitales ainsi que la prise cubitale mixte se trouvent dans le Code.
- Q: Peut-on utiliser 3.402 Grand Tour avec 1/1 tour en sautant pour satisfaire les Exigences de Composition de « tours en rotation longitudinale sans envol » ?
- R: Oui.
- Q: Les éléments 3.208 et 5.308 peuvent-ils satisfaire les exigences de composition concernant un élément sans envol avec un tour en rotation longitudinale de 360°?
- R: Oui; il n'est pas nécessaire d'exécuter le tour en rotation longitudinale de 360° à l'atr.
- Q: L'entrée ou la sortie peut-elle satisfaire les exigences de composition concernant l'absence d'un élément sans envol avec un tour de 360° ? Ex:1.509 (rondade flic-flac 1/1)
- R: Les Entrées et Sorties ne peuvent pas être utilisées pour satisfaire cette exigence.



LETTRE

Q: 3.203 (Grand Tour $\frac{1}{2} + \frac{1}{2}$) peut-il satisfaire l'exigence de composition d'un élément sans envol avec tour en rotation longitudinale de 360° ?

R: Oui.

Reconnaitances des VD

Clarification: Le "Deltchev" est un salto AVANT avec jambes écartées

Le "Gienger" est un salto ARRIERE carpé ou tendu

Q: Que se passe-t-il si # 3.101 se termine au-dessous de l'horizontale?

R: Il ne reçoit alors aucune VD et une déduction de 0,30P est faite pour un élan à vide. Si se termine à l'horizontale ou au-dessus de l'horizontale, une valeur « A » est attribuée avec les déductions appropriées de 0.10P/0.30P

Q: 2.201: Que se passe-t-il si l'élan en arrière avec $\frac{1}{2}$ tour (qui ne passe pas par la verticale) est au-dessous de 10° ?

R: La juge doit appliquer le principe de dévaluation et de déduction propre aux élans.

Q: Quelle est la valeur si la gymnaste exécute l'entrée # 1.410 (Saut à l'atr.) sans atteindre l'atr. dans les 10° ?

R: L'élément doit se terminer dans les 10° ou alors il ne reçoit aucune VD (identique à l'élan en arrière, mais pas de déduction pour l'angle final).

Q: Un Grand Tour arr. avec $1 \frac{1}{2}$ tour exécuté avec $\frac{1}{2}$ tour dans une direction et $1/1$ tour dans la direction opposée a-t-il la même valeur que si le tour continue dans la même direction?

R: Oui.

Q: L'élément "Bi" (#3.513) avec tour commencé après l'atr. est-il identique à l'élément 3.413 ? :

R: Oui, et il reçoit la VD une fois, comme 3.413 (Karpenko).

Q: Si l'élément 3.413 (Karpenko) et l'élément dévalué (Bi) 3.513 sont exécutés dans la même liaison, y a-t-il alors une VL ?

R: 0.10 P est accordé pour la VL de D + D, mais la VD n'est reconnue qu'une seule fois, étant donné que ces éléments sont considérés comme identiques.

Q: Quelle est la valeur de 3.513 si l'élément ne passe pas par la verticale et se termine à 20° avant l'atr.?

R: 1VD inférieur. La juge doit appliquer le principe des élans. Il est reconnu en tant qu'« élément d'élan » (différente famille) sans déduction pour l'angle final. Si un 3.513 (l'élément ne passant pas par la verticale) est réalisé dans l'exercice, ces deux éléments reçoivent une VD. (Raisonnement : le premier élément appartient à la « famille des Elans » et le deuxième élément appartient à la « famille des Tours Circulaires »). D + E + 0.10.

Q: Est-il permis d'exécuter un Grand Tour avant avec jambes écartées ?

R: Oui, cet élément est identique au Grand Tour avec jambes serrées et a la même valeur.



LETTRE

- Q: Sorties 6.405 et 6.605: *Full v Full* La juge donne-t-elle une VD inférieure ou ces éléments sont-ils reconnus comme autres si quelques degrés font défaut ?
- R: L'élément est toujours reconnu et les déductions appropriées sont faites. Le principe de dévaluation ne doit pas être utilisé pour les doubles salti avec tours.
- Q: A quel moment le jugement recommence-t-il après une chute?
- R: Dès que la gymnaste exécute le premier élément. Aucune déduction n'est faite pour le retour de la gymnaste à la barre.
- Q: Que signifie suspension passagère avant une chute?
- R: Quand la gymnaste tient la barre pour un moment et chute ensuite.

Valeur de liaison

- Q: Un Shaposhnikova (2.406 D) suivi d'une élévation pour exécuter un Stalder ou un tour d'appui libre à l'atr. avec ½ tour (C) peut-il être considéré comme une liaison directe, afin de recevoir une VL de 0.20P pour D (envol sur la même barre ou de la BI à la BS) + C/D avec envol ou tour sur la BS ?
- R: Oui

Déductions spécifiques à l'exécution

- Q: Que signifie le concept de "l'ajustement des prises"?
- R: La gymnaste déplace latéralement une main ou les deux mains sur la barre pour réajuster la position du corps. Cela s'applique pour chaque ajustement et non pas sur la base du mouvement des mains.
- Q: Y a-t-il une déduction maximale en ce qui concerne la « Maîtrise technique » ?
Exemple: un exercice avec une chute peut-il être pris en considération pour l'attribution de la maîtrise technique ?
- R: Oui. Il n'y a aucun rapport avec la déduction maximale. La déduction pour la Maîtrise technique est faite une seule fois pour l'ensemble de l'exercice (et non pas pour chaque élément).

Clarification: "Jambes écartées avant l'arrivée à l'atr."

Pour les éléments exécutés avec les jambes écartées avant l'arrivée à l'atr.: déduction 0,30P.

Si lors de la tentative d'un élan arrière à l'atr, la gymnaste écarte les jambes de manière à aligner une jambe verticalement avec le corps et l'autre jambe est tendue vers le bas, la jambe la plus basse détermine l'angle de l'élan arrière (et les déductions requises doivent être faites).

- Q: Est-ce qu'un élan en avant avec ½ tour à la BI reçoit une déduction pour un élan à vide?
- R: Non, parce que ce n'est pas un élan tendu à la suspension mais une variation de l'élément élan en avant. Si exécuté sur la BS, il est alors considéré comme un élan à vide (si au-dessous de l'horizontale) dans la mesure où il s'agit d'un élan à la suspension.
- Q: Est-ce que la déduction pour élan intermédiaire à la même place est prise chaque fois ou seulement une fois?
- R: Seulement une fois.



POUTRE:

EGE

- Q: Si un Saut grand jeté reçoit une déduction pour écart insuffisant et s'il n'y a pas d'autre saut avec un écart de 180° dans l'exercice, la gymnaste perd-elle l'EGE ?
- R: Si une déduction est faite pour écart insuffisant, l'EGE est alors accordée. Si l'élément est dévalué pour manque d'écart (i.e. le Saut grand jeté n'est pas reconnu), alors l'EGE n'est pas accordée, mais aucune déduction n'est faite pour écart insuffisant.
- Q: Concernant l'EGE #3 Acrobatie en avant/latérale et l'EGE #4 Acrobatie en arrière, ces éléments doivent-ils être avec envol ?
- R: Tous les éléments acrobatiques peuvent satisfaire les exigences 3 et 4. Les sauts, élévations, élans à l'atr. et roulades ne sont pas pris en considération pour satisfaire les EGE. Des éléments de maintien avec envol peuvent satisfaire l'EGE.

Composition

- Q: "Absence de série acro de 2 éléments au minimum dont un salto ». Est-ce que cette exigence est satisfaite par un renversement arrière sans envol suivi d'un salto arrière ou est-ce que les deux éléments doivent avoir un envol ?
- R: Renversement arrière sans envol suivi d'un salto arrière répondent à l'exigence.
- Q: Est-ce qu'un Tic-toc peut-être utilisé dans une série acrobatique pour la composition ?
- R: Oui.
- Q: Une gymnaste exécute un flic-flac, chute, remonte et exécute immédiatement un flic-flac suivi d'un salto arrière tendu pieds décalés. Cette série peut-elle être satisfaire l'exigence d'une série acrobatique ?
- R: Non. Un élément exécuté une deuxième fois ne peut pas être utilisé pour la composition, du moment qu'il ne reçoit pas de VD.
- Q: Est-ce qu'une pirouette (tour) + saut peuvent satisfaire l'exigence d' « une liaison gymnique »?
- R: Oui.
- Q: Une entrée peut-elle faire partie d'une série acro (composition), ou les deux éléments doivent-ils être exécutés sur la Poutre?
- R: Les deux éléments doivent être exécutés sur la Poutre.
- Q: ¼ de tour + ¼ de tour est-ce identique à ½ tour sur 2 pieds en ce qui concerne la déduction de composition ?
- R: ¼ de tour + ¼ de tour ne recevra pas de déduction de composition pour ½ tour sur les deux pieds.

Reconnaissance des Éléments :

- Q: Concernant les éléments avec tour ou sans tour à l'atr., quand sont-ils reconnus?
- R: Ils doivent commencer par un appui des jambes ou un appui libre et se terminer sur un pied ou deux pieds en appui, ou en appui libre, sinon aucune VD n'est accordée.
- Q: Une pirouette plongée (# 3.205 à la Poutre) peut-elle être exécutée en touchant brièvement la poutre avec une main?
- R: Oui.



LETTRE

Clarification de la règle Flic-flac 360°: Si les deux mains sont en position latérale = 1 VD inférieure.

Q: S'agit-il alors d'une dévaluation du flic-flac 360° = C ou d'un Omelanchik ¾ (sans un maintien de 2 sec.) = C ?

R: Le flic-flac avec 1/1 tour et l' "Omelanchik" doivent être dévalués à "C". Il n'y a pas d'éléments qui précèdent ces deux éléments.

Q: Est-ce que cela devient un flic-flac avec ½ tour "C"?

R: Non. La technique du flic-flac avec ½ tour est différente parce que le tour est initié après l'appui sur les mains.

Valeur de liaison

Poutre – exemple de deux sortes de liaisons: MIXTE et ACRO: Quelles sont les VL ?

1)

 = 0.10P pour mixte

2)

 + 0.20P pour acro et + 0.10P pour mixte. = 0.30P

3)

 + 0.10P pour mixte seulement

4)

 + 0.10P pour mixte et + 0.10P pour acro = 0.20P

Artistique

Q: Une déduction Artistique peut-elle être faite chaque fois pour «mimiques inappropriées» ?

R: Une déduction pour "mimiques inappropriées » ne doit pas être faite chaque fois mais une fois seulement pour l'ensemble de l'exercice. Toutes les déductions Artistiques ne sont faites qu'une seule fois

SOL:

EGE

Q: 1^{er} passage:



2^{ème} passage:



3^{ème} passage:



Comment les EGE sont-elles comptées dans ce cas?

R: Du moment que la dernière série acro contient des éléments satisfaisant deux EGE, la juge doit faire le calcul en faveur de la gymnaste et utiliser la 1 ½ vrule arrière C pour l'EGE de la sortie (et attribuer 0.30P EGE) et utiliser le salto avant 2/1 D pour l'EGE avant.

Valeur de liaison

Q: Cette série  reçoit-elle A+E+B = 0.10P ou E+B = 0.20P ou 0.30P?

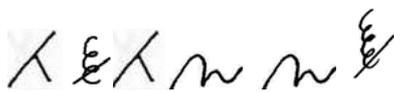
R: E+B = 0.20P. C'est la plus haute valeur que la gymnaste puisse recevoir selon le principe des VL.



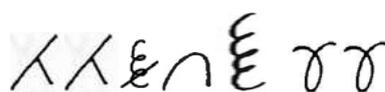
LETTRE

Q:  Quelle est la VL de cette série acro ? C+A+E?

R: Liaison indirecte +0,20P C+E.
La reconnaissance se fait selon "l'ordre chronologique" dans les formules.

Q:  Quelle est la VL de cette série acro? C+A+A+D?

R: Liaison indirecte +0.10P pour C+D.

Q: Quelle est la VL pour 

R: Indirecte C+E=0.20P  plus directe E+A=0.20P  Total 0.40P
3/1 salto est utilisé comme le dernier élément de la 1ère série et comme le premier élément dans la seconde.

Sol – Reconnaissance d'éléments

Q: La gymnaste tente d'exécuter un 2/1 tour avec jambe à l'horizontale (C); la jambe libre de la gymnaste se trouve au-dessous de l'horizontale après la première rotation de 360°, mais un tour de 720° est réalisé. Quelle est la VD attribuée?

R: Ceci peut-être évalué comme un tour 2/1 (2.201) avec une position facultative de la jambe, ou comme un tour de 360° avec la jambe à l'horizontale (2.202). Si les deux tours sont dans le même exercice, deux VD peuvent être attribuées en faveur de la gymnaste

Sol - Composition

Q: L'élément #1.103 peut-il être utilisé pour satisfaire l'un des deux sauts qui sont exigés dans la composition du passage gymnique (du moment qu'il y a un tour) ?

R: Oui

Q: Est-ce qu'un double salto avec tour (360° ou plus) répond aux exigences de composition d'un double salto et d'un salto avec tour (360°)?

R: Oui, il peut satisfaire ces deux exigences de composition.

Clarification 11.1:

Q: Absence de musique ou musique avec voix (chants) 1.00P.

R: La voix est acceptée (si similaire à un instrument), mais s'il s'agit d'une chanson (mots) une déduction de 1.00 P doit alors être effectuée.

Avec mes cordiales salutations,



Mrs. Nellie Kim, Présidente du CTF

	A -.100	B -.200	C -.300	D -.400	E -.500	F -.600	G -.700
1. ↑	01	L					
	02	U U	U				
	03	U U	U U				
	04	U U	U U	U			
	05	U U		U			
	06	U	U U				
	07		U		U		
	08		U	U	U		
	09				U U	U U	
	10		U U	U	U U		
	11				U U	U U	
2. ↗	01	U U	U U	U	U		
	02		U U	U U			
	03			U U	U	U	
	04	U	U U	U	U		
	05	U	U U U	U	U		
	06		U	U U	U	U	
	07			U U			
3. U A	01	U	U	U			
	02		U U		U		
	03		U U	U	U U		
	04		U		U U	U	
	05				U	U	U U
	06		U U		U	U	U
	07				U U	U U	U U
	08		U				
	09		U U U	U		U	
	10		U	U U	U		
	11			U U	U U	U	U
	12			U U	U		
	13			U U	U	U U	

	A -.100	B -.200	C -.300	D -.400	E -.500	F -.600	G -.700
4. X	01	U	U U	U U	U		
	02		U	U	U U	U	
	03				U U	U U	
	04	U	U	U U U	U	U	
	05			U	U U	U U	
	06				U U	U	
	07			U	U U	U	
	08			U			
5. U	01	U		U U	U U		
	02	U	U				
	03	U U		U U	U	U U	
	04	U	U U	U	U U	U U	
	05				U U	U U	
	06	U		U U	U U		
	07			U U	U		
	08	U	U U	U			U
	09		U	U U	U	U	
	10				U U	U U	U U
6. ↓	01	U U	U U	U U U	U U		
	02	U U		U U U	U U	U U	
	03		U U	U U	U U U	U U	
	04	U U	U U	U U	U U	U U	
	05		U U	U U	U U U	U U	U U
	06				U U	U U U	U U
	07				U U U	U U	U U
	08	U U U	U U U	U U U	U U U	U U U	
	09		U U	U U	U U	U U	U U
	10		U	U U			
	11			U U	U U		

	A-100	B-200	C-300	D-400	E-500	F.600	G.700
1.01							
02							
03							
04							
05							
06							
07							
08							
09							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							

	A-100	B-200	C-300	D-400	E-500	F.600	G.700
2.01							
02							
03							
04							
05							
06							
07							
08							
09							
10							
11							
12							
13							
3.01							
02							
03							
04							
05							
06							
07							
08							
4.01							
02							
03							

	A-100	B-200	C-300	D-400	E-500	F.600	G.700
5.01							
02							
03							
04							
05							
06							
07							
08							
09							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
6.01							
02							
03							
04							
05							
06							
07							

CV	0.1	0.2	EGR	CV	0.1	0.2	EGR	CV	0.1	0.2	EGR	C-I C-II C-III C-IV	
	D+C <i>(D flight, C w T/F)</i>	D <i>(flight → or ↗)</i> + C/more w T/F on HB	LB ↗HB HB ↘LB Flight (same bar) Groups 2, 4, 5 DMT	Acro Flight <i>(no dismount)</i>	C+C/D B+E	C+E D+D	Split Leap Turn	Acro Indirect Acro Ind/Dir	C+D A+A+D	C+E	Split Leap Turn Salto Fwd/Swd Salto Bwd DMT		
	D+D D+E	D+E <i>(1 ele with flight)</i> E+E		Acro Series <i>(including Mt/Dmt)</i>	B+B+D	C+C+C B+B+E B+C+D	Acro Fwd/Swd Acro Bwd DMT	Acro Direct	A+A+D B+D C+C	A/B+E C+D			
	Bar change without perf.an elem.	0.1		More than one ½ turn on 2 feet	0.1	+1 ele before MT	0.3	+1 ele to prone position		0.1			
	+2 of same ele. into Dmt	0.1		+1 ele. to prone position	0.1	1 dance connection	0.3	Double BA salto		0.1			
	+1 ele before MT	0.3		MT not from the table	0.1	Acro Series (2 ele.1 a salto)	0.3	360° LA Salto		0.1			
	Non-flight ele. with 360° LA turn	0.3		Move touching beam	0.1	No attempt to dismount	0.3	Movement close to floor		0.1			
	Empty swing	0.3						Passage of dance elements		0.1			
	Less than 2 different grips	0.3						Acro Series (2 diff saltos)		0.3			
	No attempt to dismount	0.3						Less than 2 acro series		0.3			
											.1 A	DV	
											.2 B	EGR	
											.3 C	CV	
											.4 D		
											.5 E	A-SCORE	
											.6 F		
											.7 G		
								Execution	Comp.	Art.	B-Score		FINAL
											.1 A	DV	
											.2 B	EGR	
											.3 C	CV	
											.4 D		
											.5 E	A-SCORE	
											.6 F		
											.7 G		
								Execution	Comp.	Art.	B-Score		FINAL
											.1 A	DV	
											.2 B	EGR	
											.3 C	CV	
											.4 D		
											.5 E	A-SCORE	
											.6 F		
											.7 G		
								Execution	Comp.	Art.	B-Score		FINAL